

**COMMISSION DE CONCILIATION - CONSTRUCTION**

---

**BOUWUNIE – CONFEDERATION CONSTRUCTION – FAB – NAV – TEST-ACHATS**

---

**TARIFS DE LA COMMISSION ET DE SES EXPERTS**

---

1. Expertise simple: 275 € par partie
2. Expertise complexe:
  - Honoraire expertise simple: 275 € par partie
  - Honoraire dès que l'expertise complexe débute: 100 €/h réparti entre toutes les parties
  - Frais de déplacement: 1 €/km
  - secrétariat: 35€/h
  -
3. dans le cadre d'une copropriété, un supplément de 100€ est demandé par copropriétaire impliqué, ce qui signifie, exemple, que dans le cadre d'un litige opposant une ACP et un promoteur en ce qui concerne les parties communes, un montant de 275€ sera payé par l'ACP et le promoteur. Cette somme sera augmentée de 200€ si deux copropriétaires ont introduit une plaintes pour les parties privatives.
4. Tva de 21% en sus